

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 21 JUILLET 2020

Lieu : salle des fêtes à BONNEVAUX – 20 h

Votants :

Bannans	Louis GIROD	X
	Fabien VIEILLE-MECET	X
Bonnevaux	Monique BRULPORT	X
	Jean-Paul RINALDI	X
Boujailles	Richard IELSCH	X
	Fabrice PICARD	X
Bouverans	Rémi DEBOIS	X
	Cyril VALION	X
Bulle	Christophe ANDRE	X
	Cédric CHAMBELLAND	X
Courvières	Bernard GIRARD	X
	Eric LIEGEON	X
Dompierre les Tilleuls	Michel BEUQUE	X

Frasne	Philippe ALPY	X
	Jacqueline LEPEULE	Pouvoir à B. Trouttet
	Danielle JEANNIN	X
	Angélique MARMIER	Pouvoir à L. Vuillemin
	Marine PARIS	Pouvoir à M. Beuque
	Brunot TROUTTET	X
	Laurent VUILLEMIN	X
La Rivière Drugeon	Carine BOURDIN	X
	Jérémy LONCHAMPT	X
	Christian VALLET	X
	Yannick VUITTENEZ	Pouvoir à C. Vallet
Vaux et Chantegrue	Bernard BESCHET	X
	Pierre NICOD	X
	Bernard VIONNET	X

Secrétaire de séance : Fabrice Picard

Ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 JUILLET 2020 ADMINISTRATION GENERALE

Délibération pour délégations de pouvoir du conseil communautaire au président

Délibération pour indemnités de déplacement des élus

Nomination Direction des Services

Délibération pour désignation des représentants intercommunaux dans les organismes extérieurs

FINANCES

Délibération pour dépenses éligibles au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

EAU – ASSAINISSEMENT

Délibération pour ouverture d'un poste de chef de service

Autorisation du Président à déposer des dossiers de demandes de subventions : contrat de bassin, plan de relance de l'Agence de l'Eau et Politique départementale à l'Eau

Eau potable

Délibération pour désignation des membres du conseil d'exploitation

Délibération pour facturation coût pollution réseau Bannans (Pagot Capu)

Délibération pour approbation du règlement de service provisoire

Délibération pour tarifs prestations extérieures du technicien

Délibération pour lancement des travaux sous voie SNCF à La Rivière Drugeon

Délibération pour approbation du Schéma Directeur Eau Potable

Assainissement

Délibération pour désignation des membres du conseil d'exploitation

Délibération pour approbation du Schéma Directeur Assainissement

Délibération pour convention avec Gaz et Eaux 2020-2025

Délibération pour travaux de raccordement au réseau en séparatif du quartier des Cités à Frasne

ECONOMIE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Syndicat de l'abattoir du Haut-Doubs : délibération pour dissolution du syndicat et cession au profit de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif

ZAE

Point sur les dossiers en cours

Délibération pour validation des prix de vente 2020

Délibération pour vente du lot 30 à la SAS Rusthul Bétons

Délibération pour vente des lots 31/32/33 à la SCI des Amandiers

Délibération pour remboursement des frais d'étude eaux pluviales à la SCI des Amandiers

MAISON DE SANTE

Assistance à Maitrise d'Ouvrage : délibération pour attribution du marché d'étude et sollicitation de l'aide départementale

CULTURE

Délibération pour signature convention de partenariat 2020 avec Musicart's

QUESTIONS DIVERSES

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 JUILLET 2020

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte-rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observations, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) - ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Délibération pour délégation de pouvoirs au président

Mr le Président indique que conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2007-1787 du 20.12.2007, le président peut, par délégation du conseil de communauté, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,
- De fixer, dans la limite de 1 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Dugeon qui n'ont pas un caractère fiscal,
- De renouveler l'adhésion aux associations dont la CFD est membre,
- De procéder, dans la limite de 1 000 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et passer à cet effet les actes nécessaires,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 350 000 €.
- De prendre toutes décisions concernant la préparation, la présentation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services d'un montant inférieur à 221 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget,

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- De recruter, en cas de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26/01/1984, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- De recruter, en cas de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi du 26/01/1984, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,
- D'accueillir des stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle dont la gratification sera conforme à la réglementation en vigueur,
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- D'intenter au nom de la CFD les actions en justice ou défendre la CFD dans les actions intentées contre elle pour la durée de son mandat pour tout contentieux intéressant la CFD et constituer avocat à cet effet.

Délibération n° 50 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent de déléguer au président les pouvoirs énoncés ci-dessus.

Le président précise qu'il doit rendre compte au conseil communautaire suivant des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

2.2. Délibération pour indemnités de déplacement des élus

Mr le Président indique que le principe a été instauré depuis janvier 2015. Cette indemnité est versée aux conseillers communautaires, hormis le président et les vice-présidents, lorsqu'ils se déplacent pour représenter la CFD, non compris les conseils communautaires et les commissions de travail internes.

- **base du remboursement** : trajet aller-retour de la résidence administrative de l'élu au lieu de la réunion ou du rendez-vous
- **périodicité du remboursement** : trimestrielle, sur présentation d'un état établi par l'élu.
- **référence** : barème en vigueur dans la fonction publique territoriale.
- **application** : à compter du 1^{er} août 2020

Délibération n° 51 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent d'indemniser le déplacement des élus aux conditions précitées.

2.3. Nomination Direction des Services

Mr le Président indique que Mme Laurence Lyonnais assure la fonction de directrice générale des services de la CFD. Elle en a assumé les fonctions pendant le confinement et mis en œuvre le déconfinement ainsi que la responsabilité du service de l'eau et de l'assainissement.

Mme Françoise Vanthier est nommée responsable du service administratif et comptable, y compris la responsabilité du secrétariat-comptabilité du service eau-assainissement.

2.4. Délibération pour désignation des représentants intercommunaux dans les organismes extérieurs

Mr le Président explique qu'il soumet des propositions, bien entendu modifiables.

Délibération n° 52 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignent les élus suivants qui siégeront à la commission d'appel d'offres et à la commission d'examen des offres :

Titulaires	Suppléants
Philippe ALPY	Monique BRULPORT
Fabrice PICARD	Bernard BESCHET
Michel BEUQUE	Christophe ANDRÉ

Délibération n° 53 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignent les élus suivants :

- **SMCOM (Syndicat mixte de Collecte des Ordures Ménagères) – Pontarlier**

Il regroupe 3 communautés de communes.

Mission : assure l'élimination des déchets, la gestion de 5 déchetteries et la facturation aux usagers.

Titulaires	Suppléants
Christian VALLET	Dominique GEISSBUHLER
Eric LIEGEON	Bernard BESCHET
Monique BRULPORT	Christophe ANDRÉ
Bruno TROUTTET	Rémi DEBOIS
Michel BEUQUE	Jérémy LONCHAMPT
Laurent VUILLEMIN	Jean-Claude TROUTTET

- **EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) – siège social à Ornans – 1 antenne au 2^e étage de la CFD**

Il regroupe 9 communautés de communes

Mission : assure la gestion des cours d'eau, plans d'eau, zones humides, préservation de la biodiversité, prévention des inondations.

Titulaires	Suppléants
Rémi DEBOIS	Bernard BESCHET
Christian VALLET	Louis GIROD

- **Syndicat mixte « Doubs Très Haut Débit » - Besançon**

Il regroupe le Département du Doubs et 17 communautés de communes.

Mission : déploiement du très haut débit dans le Doubs.

Titulaire	Suppléant
Michel BEUQUE	Christophe ANDRÉ

- **Syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs – Pontarlier**

Il regroupe 5 communautés de communes.

Mission : accompagne, encadre et anime auprès des collectivités du territoire, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Accompagne la mise en œuvre des orientations des politiques d'aménagement et de développement du territoire initiées par l'Europe. Elabore et anime un programme d'actions dans les domaines liés au développement du territoire du Pays.

Titulaires	Suppléants
Christian VALLET	Fabien VIEILLE-MECET
Michel BEUQUE	Bruno TROUTTET
Fabrice PICARD	Carine BOURDIN
Philippe ALPY	Danielle JEANNIN
Eric LIEGEON	Christophe ANDRÉ

- **RESERVES NATURELLES DE FRANCE**

Elle est composée de personnes physiques exerçant une activité en lien direct avec la gestion d'une réserve naturelle, de gestionnaires de réserves naturelles :

La CFD est membre de RNF au titre de la RNR Frasne-Bouverans.

Titulaire	Suppléant
Philippe ALPY	Rémi DEBOIS

- **CDNPS (Commission Départementale Nature Paysage et Sites)**

Elle est composée des services de l'Etat, d'élus et de personnes qualifiées (associations, organisations agricoles,...)

Mission : concourt à la protection de la nature, des sites, des paysages, du cadre de vie et contribue à la gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable, à travers les 4 sous-commissions suivantes :

- Nature
- Publicité
- Unité touristique nouvelle
- Fauve sauvage captive

Chaque département a une CDNPS sous l'égide de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Sous-commission	Suppléant
NATURE	Rémi DEBOIS
PUBLICITE	Monique BRULPORT
UNITÉ TOURISTIQUE NOUVELLE	Michel BEUQUE
FAUNE SAUVAGE CAPTIVE	Louis GIROD

- **SYDED (Syndicat mixte d'Energies du Doubs) – Besançon**

Mission : intervention principalement dans la gestion de la concession de distribution publique d'électricité en tant que maître d'ouvrage des travaux dans le secteur des réseaux secs et dans l'assistance, le conseil aux communes et la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Titulaire	Suppléant
Christophe ANDRÉ	Fabrice PICARD

Commission consultative à l'énergie : Christophe ANDRÉ

- **EPF (Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté) - Besançon**

Mission : il a vocation à acquérir directement des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer, puis les rétrocéder à la collectivité membre lorsqu'elle est prête à lancer son projet.

Titulaire	Suppléant
Philippe ALPY	Michel BEUQUE

- **CLE (Commission Locale de l'Eau Haut-Doubs Haute Loue) - Besançon**

Structure porteuse : EPAGE

Mission : élaboration/révision du projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), puis application.

Elle est composée d'un collège d'élus, un collège d'associations-ONG, 1 collège représentant l'Etat.

Titulaire	Suppléant
Philippe ALPY	Christian VALLET

- **Syndicat Mixte intercommunautaire de Gestion Domaine nordique de la Haute-Joux (SMNHJ) - Champagnole**

Le SMNHJ a été créé par la CFD et la C.C. Champagnole Nozeroy Jura pour gérer le domaine nordique de la Haute-Joux. (Investissement, exploitation, billetterie, communication)

Titulaires	Suppléants
Bernard BESCHET	Bernard GIRARD
Rémi DEBOIS	Cédric CHAMBELLAND
Christian VALLET	Philippe ALPY
Pierre NICOD	Louis GIROD
Carine BOURDIN	Fabien VIEILLE-MECET
Christophe ANDRÉ	Jérémy LONCHAMPT

- **Office du tourisme du Pays du Haut-Doubs**

La CFD est l'un des 5 EPCI à financer par convention annuelle l'association office de tourisme du Pays du Haut-Doubs.

Mission : accueil, information, promotion, coordination des acteurs du tourisme. Le Point Information Tourisme de Frasne est un point relais de l'office de tourisme.

Titulaire	Suppléant
Rémi DEBOIS	Philippe ALPY

- **Union de la Randonnée Verte**

Mission : Association qui coordonne l'entretien et le balisage des itinéraires de promenade et de randonnée (PR) dans tout le département du Doubs. Elle est missionnée par le Conseil Départemental pour gérer les aides à l'entretien et au balisage.

Les Conseils d'Administration ont lieu 1 fois par trimestre environ.

Titulaire	Suppléante
Rémi DEBOIS	Danielle JEANNIN

- **CNAS (Comité National d'Action sociale pour le personnel CFD)**

Mission : idem à celle d'un comité d'entreprise.

Titulaire	Suppléant
Christophe ANDRÉ	Cédric CHAMBELLAND

- **Comité de Pilotage du Contrat de Territoire (Département) P@C25**

Mission : Ce contrat permet notamment un soutien aux projets territoriaux, qu'ils soient intercommunaux ou communaux. En 2018, le Département et la CFD ont signé un contrat de territoire appelé aussi PAC25 (Porter une Action Concertée) pour 4 ans.

Le Comité de pilotage est composé de la présidente du département, des conseillers départementaux du secteur, du président et 4 élus de la communauté de communes.

Eric LIEGEON
Monique BRULPORT
Michel BEUQUE
Rémi DEBOIS

Compétence Vie socio-culturelle / Animation du territoire

- **Mission Locale Haut-Doubs :**

Convention de subventionnement.

Mission : La *Mission Locale Haut-Doubs* assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.

La CFD subventionne la MILO depuis 2010 à hauteur d'1€/habitant actuellement.

Programmation de 3 ateliers / an depuis 2019, dans les locaux du PIJ à Frasné, à poursuivre pour faire connaître le service aux jeunes du territoire.

Titulaire	Suppléante
Monique BRULPORT	Danielle JEANNIN

- **Relais petite Enfance (CCAS Pontarlier) :**

Convention de partenariat - prestation de services.

Depuis 2005, le Relais Petite Enfance intervient sur le territoire de la CFD.

- Permanences d'informations (Assistants maternelles et parents employeurs) 2 lundis / mois
- Ateliers d'éveil 1 jeudi /mois dans les locaux du périscolaire à La Rivière-Drugeon
- + sorties et journée de la Petite Enfance 1x / an

Le comité de pilotage se réunit environ 2 fois dans l'année pour faire le point sur les actions en cours et projets, et sur des temps de réflexion plus ponctuels, sur des questions d'évolution de l'accueil de la petite enfance. Sur la CFD ou Pontarlier.

Titulaire	Suppléant
Monique BRULPORT	Florence BESCHLER

- **Association intercommunale de musique et de danse Musicart's**

Convention de partenariat – subvention et prestations

Elle est composée de la CCA 800 et de la CFD.

Mission : enseignement de la musique et de la danse, éducation et éveil artistique auprès de la jeunesse et de la population du territoire : école de musique, cours instrumentaux, chant, choral, orchestre, danse et interventions en milieu scolaire. Organisation d'un gala et de la fête de la musique

Titulaires	Suppléants
Monique BRULPORT	Fabien VIEILLE-MECET
Bernard GIRARD	Richard IELSCH
Christian VALLET	Jacqueline LEPEULE

- **Caisse d'Allocations Familiales du Doubs - Convention Territoriale Globale :**

Signée en décembre 2019, après un diagnostic et élaboration de perspectives d'actions à mettre en oeuvre les prochaines années avec une stratégie de développement d'actions dans les champs suivants : **attractivité / Lien social / Mobilités**

Membres du comité de pilotage à définir en même temps que la composition des commissions de travail.

- **Collège Emile Laroue à Frasné et collège de la Source à Mouthe**

Subvention annuelle octroyée au collège de Frasné et de Mouthe.

4 conseils d'administration / an à Frasné.

1 à 2 conseils d'administration / an à Mouthe.

Titulaire	Suppléant
Collège Frasné : Bruno TROUTTET	Bernard GIRARD
Collège Mouthe : Bernard BESCHET	Bernard VIONNET

- **Conseil Département du Doubs - Contrat de coopération**

Membres du comité de pilotage à définir en même temps que la composition des commissions de travail.

3) - FINANCES

3.1. Délibération pour dépenses éligibles au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article 1617-19 du code général des collectivités territoriales et sur demande du comptable public, et considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil communautaire, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Mr le Président propose de prendre en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

1. D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestation culturelles / touristiques tels que : feux d'artifice, diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles, inaugurations, repas annuel des collaborateurs et du Bureau des maires,
2. Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs, ou lors de réceptions officielles,
3. Frais de restauration des élus ou collaborateurs liés aux actions menées par la CFD ou à l'occasion d'événements ponctuels,
4. Dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures dans le cadre de réunions des commissions de travail, du Bureau des maires et du conseil communautaire.

Délibération n° 54 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent que les dépenses énoncées ci-dessus soient prises en charge par la collectivité.

4) - EAU – ASSAINISSEMENT

4.1. Délibération pour ouverture d'un poste de chef de service

Mr le Président explique que le bon fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement nécessite l'embauche rapide d'un chef de service recruté sous contrat de droit privé relevant de la convention collective de l'eau et de l'assainissement. Cet emploi correspond à des travaux qualifiés comportant des opérations qu'il faut combiner en vue d'atteindre l'objectif fixé, en autonomie mais sous couvert des élus et de la directrice de la régie.

Les membres du conseil d'exploitation ont donné un avis favorable le 21/7/2020.

Ce recrutement suscite plusieurs interrogations auxquelles Mr le Président et Mr Liégeon apportent des explications, notamment concernant la charge de travail très importante, la technicité extrêmement pointue et la gestion de l'effectif composé de 5 personnes, ce qui exclut une mutualisation avec une autre collectivité.

Délibération n° 55 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et après avis favorable du conseil d'exploitation du 21/7/2020, acceptent la création d'un poste de responsable du service relevant de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement du 12 avril 2000 IDCC 2147, à raison de 35 hebdomadaires affecté à la régie de l'assainissement, à compter du 22 juillet 2020 et à lancer la procédure de recrutement.

4.2. Délibération pour autorisation du président à déposer des dossiers de demandes de subventions : contrat de bassin, plan de relance de l'Agence de l'Eau et Politique départementale à l'Eau

Mr le Président informe l'assemblée de l'opportunité de solliciter les financeurs concernant les travaux à engager pour améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que le traitement des eaux usées, notamment auprès de l'Agence de l'Eau et du Département à travers un contrat de bassin, le plan de relance de l'Agence de l'Eau et la politique départementale de l'eau.

Les membres du conseil d'exploitation ont donné un avis favorable le 21/7/2020.

Délibération n° 56 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et après avis favorable du conseil d'exploitation du 21/07/2020, autorisent le président à déposer les dossiers de demandes de subventions liées à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement ».

⇒ **Eau potable**

4.3. Délibération pour désignation des membres du conseil d'exploitation

Mr le Président rappelle que la régie de l'eau est dotée de la seule autonomie financière et est administrée par un conseil d'exploitation et son président, ainsi qu'un directeur.trice, sous l'autorité du président de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon.

Le conseil d'exploitation doit toujours donner un avis préalablement au vote du conseil communautaire.

Les statuts de la régie de l'eau prévoient que le conseil d'exploitation est composé de 10 conseillers communautaires élus par les membres du conseil communautaire.

Délibération n° 57 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignent Mrs Alpy, André, Beschet, Beuque, Mme Brulport, Mrs Debois, Girod, Liégeon, Picard et Vallet en qualité de membre du conseil d'exploitation de la régie de l'eau.

4.4. Délibération pour facturation coût pollution réseau Bannans (Pagot Caput)

Mr le Président explique qu'une pollution aux hydrocarbures a été constatée en février 2020 sur les réseaux des communes de Bulle et Bannans.

Après recherches, la responsabilité de l'entreprise Pagot-Caput a été avérée.

Il s'agit maintenant de facturer le coût à l'entreprise, soit la somme de 3 182 € HT comprenant 2 862 € d'intervention de Franche Comté Assainissement + 320 € correspondant à 8 heures de technicien CFD.

Délibération n° 58 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avis favorable du conseil d'exploitation du 21/7/2020, décident de facturer le coût de la pollution d'une partie du réseau d'assainissement impacté au coût de 3 182 € HT et autorisent le président à émettre le titre de recette correspondant.

4.5. Délibération pour approbation du règlement de service provisoire

Mr le Président indique que pour le bon fonctionnement du service, un règlement est nécessaire car il permet de couvrir les cas de litiges pouvant intervenir. Chaque conseiller communautaire en a reçu un exemplaire. Le conseil d'exploitation propose d'adopter un règlement provisoire qui sera ajusté aux besoins avant la prochaine facturation 2021-2022.

Délibération n° 59 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avis favorable du conseil d'exploitation du 21/7/2020, adoptent le règlement de service de l'eau.

4.6. Délibération pour tarifs prestations extérieures du technicien

Mr le Président indique qu'une délibération doit fixer les tarifs appliqués aux différentes prestations assurées par le technicien eau potable, Mr Bertrand Dichamp, à compter du 22 juillet 2020 (pas de rétroactivité possible).

Le principe d'une facturation au forfait est proposé sur les bases suivantes, et selon les indications de Mr Dichamp :

- Branchement sur parcelle lotie..... 150 € HT
- Branchement sur parcelle non lotie avec fourniture d'un regard..... 1 500 € HT
- Branchement sur parcelle non lotie sans fourniture de regard 1 000 € HT
- Branchement entreprises installées sur la ZAE à Bulle 150 € HT
- Taux horaire 30 € HT
- Pièces facturées au prix d'achat et regroupées sur une seule ligne

Un forfait de prise en charge pourrait être appliqué pour tenir compte du temps de déplacement, du temps administratif et autres frais annexes, dont le montant est à déterminer si le principe est validé.

Délibération n° 60 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avis favorable du conseil d'exploitation du 21/7/2020, adoptent les tarifs ci-dessus.

4.7. Délibération pour lancement des travaux sous voie SNCF à La Rivière Drugeon

Mr le Président explique que lors de la création de la conduite entre le réservoir principal et Frasne, il était prévu de passer sous la voie ferrée par un tunnel existant. La SNCF refusant ce passage, l'alternative consiste à créer un fonçage sous la voie ferrée.

A ce jour, la réponse de la SNCF est attendue.

Délibération n° 61 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de poursuivre les travaux et autorisent le président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4.8. Délibération pour approbation du schéma directeur de l'eau potable

Mr le Président rappelle que ce schéma est issu de l'étude confiée à ARTELIA dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence.

Ce document établit un diagnostic et une planification des travaux de modernisation et adaptation des réseaux et ouvrages pour les 15 ans à venir.

C'est un document de référence qui sera demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subvention et dossiers de travaux. Il sert également de guides pour la planification budgétaire.

Délibération n° 62 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le schéma directeur de l'eau potable.

⇒ **Assainissement**

4.9. Délibération pour désignation des membres du conseil d'exploitation

Mr le Président rappelle que la régie de l'eau est dotée de la seule autonomie financière et est administrée par un conseil d'exploitation et son président, ainsi qu'un directeur.trice, sous l'autorité du président de la communauté de communes du plateau de Frasne et du val du Drugeon.

Le conseil d'exploitation doit toujours donner un avis préalablement au vote du conseil communautaire.

Les statuts de la régie de l'eau prévoient que le conseil d'exploitation est composé de 10 conseillers communautaires élus par les membres du conseil communautaire.

Délibération n° 63 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désignent Mrs Alpy, André, Beschet, Beuque, Mme Brulport, Mrs Debois, Girod, Liégon, Picard et Vallet en qualité de membres du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement.

4.10. Délibération pour approbation du schéma directeur de l'assainissement

Mr le Président rappelle que ce schéma est issu de l'étude confiée à ARTELIA dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence.

Ce document établit un diagnostic et une planification des travaux de modernisation et adaptation des réseaux et ouvrages pour les 15 ans à venir.

C'est un document de référence qui sera demandé par les financeurs à l'appui des demandes de subvention et dossiers de travaux. Il sert également de guides pour la planification budgétaire.

Délibération n° 64 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent le schéma directeur de l'assainissement.

4.11. Délibération pour convention avec Gaz et Eaux 2020-2025 (délibération n° 65)

Il s'agit de renouveler le contrat pour le curage et nettoyage semestriel pour un coût annuel proposé de

- 16 postes de relevage : 5 086 € HT
- dessableur en amont du bassin d'orage de Frasne : 158 € HT

- la faille de Dompierre les Tilleuls : 478 € HT
- Ces prix ne tiennent pas compte des coûts de pompage et traitement des matières présentes dans les réseaux (coût qui passe de 10 à 40 € du m³)

Délibération n° 65 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donnent leur accord pour renouveler le contrat précité et autorisent le président à le signer.

4.12. Délibération pour travaux de raccordement au réseau en séparatif du quartier des Cités à Frasne

Mr le Président indique que depuis 2015, la commune de Frasne a engagé le projet d'utiliser un aqueduc non référencé à l'époque par la SNCF pour permettre le passage du réseau en séparatif réalisé au quartier des Cités.

Les nombreux échanges qui permettaient d'entrevoir une issue rapide d'accord s'est transformée par une demande d'étude complémentaire concernant la gestion des eaux pluviales (crues centennales etc.).

Aujourd'hui les interlocuteurs de la SNCF, bien qu'ayant eu connaissance de cette étude, n'ont toujours pas donné cet accord.

Délibération n° 66 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avis favorable du conseil d'exploitation du 21/7/2020, autorisent le Président à faire le nécessaire à la réalisation de cet ouvrage indispensable à la performance du réseau d'assainissement de la commune de Frasne (étude, travaux...).

5) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. Syndicat de l'abattoir du Haut-Doubs : délibération pour dissolution du syndicat et cession au profit de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Mr Eric Liégeon indique que le syndicat est en phase de dissolution ; c'est une SCIC (*Société Coopérative d'Intérêt Collectif*) qui reprend la gestion de l'abattoir.

Il rappelle que la CFD est représentée au sein du syndicat par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

La SCIC doit acheter l'actif de l'abattoir dont la recette sera versée aux CC qui reverseraient cette somme sous forme de subvention à la SCIC. La Communauté de communes du Grand Pontarlier se substituerait aux communautés de communes qui la rembourseraient.

Ce scénario convient aux communautés de communes dans le but de maintenir cet outil dans le Haut-Doubs.

L'éventualité d'émettre des parts sociales est à l'étude. Les communautés de communes siègeront au conseil d'administration.

Délibération n° 67 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donnent leur accord

- pour procéder aux opérations de dissolution du syndicat de l'abattoir du Haut-Doubs et l'autorisent à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- pour que la CCGP se substitue aux communautés de communes pour encaisser la recette de la vente et la reverse aux EPCI concernés.

5.2. ZAE Bulle : point sur les dossiers en cours

Mr le Président fait le point :

Lot n° 24 – 2S Habitat : la procédure de rupture du contrat de réservation toujours en cours. L'avocate de la CFD a été sollicitée ; une conciliation devrait se tenir prochainement.

5.3. ZAE Bulle : délibération pour validation des prix de vente 2020

Cette délibération annuelle est nécessaire afin de pouvoir commercialiser les lots restants. Les prix ci-dessous restent inchangés.

Les lots vendus apparaissent en rouge.

LOCALISATION	N° LOT	SURFACE m ²	FORFAIT RACCORDEMENT RESEAUX	Prix au m ² HT	Prix de Vente Total HT (compris raccordement)
Bande Vitrine Grands Lots	5	3 059	10 000 €	28,50 €	97 182 €
	15	3 167	10 000 €	28,50 €	100 260 €
	16	3 202	10 000 €	28,50 €	101 257 €
	17	3 038	10 000 €	28,50 €	96 583 €
	23	2 577	10 000 €	29,00 €	84 733 €
	24	3 049	10 000 €	29,00 €	98 421 €
Bande Vitrine Petits lots	25	1 561	10 000 €	27,00 €	52 147 €
	34	300	0 €	27,00 €	8 100 €
	26	1 605	10 000 €	25,50 €	50 928 €
	27	1 300	10 000 €	25,50 €	43 150 €
	28	1 364	10 000 €	23,50 €	42 054 €
	29	1 119	10 000 €	23,50 €	36 297 €
Bande Vitrine "Lot Décalé"	2	4 148	10 000 €	24,50 €	111 626 €
Bande retrait	30	2 000	0 €	22,00 €	44 000 €
	31	2 273	10 000 €	0,00 €	10 001 €
	32	6 000	0 €	22,00 €	132 000 €
	33	26 249	0 €	22,00 €	577 478 €
	3	6 771	10 000 €	18,50 €	135 264 €
	6	2 101	10 000 €	22,00 €	56 222 €
	7	2 035	10 000 €	22,00 €	54 770 €
	8	11 252	10 000 €	22,00 €	257 544 €
	9	5 883	10 000 €	22,00 €	139 426 €
	10	5 038	10 000 €	22,00 €	120 836 €
	11	7 703	10 000 €	22,00 €	179 466 €
	12	3 312	10 000 €	18,50 €	71 272 €
	13	2 670	10 000 €	18,50 €	59 395 €
	14	2 637	10 000 €	22,00 €	68 014 €
	18	3 949	10 000 €	18,50 €	83 057 €
	19	4 451	10 000 €	20,50 €	101 246 €
	20	4 248	10 000 €	18,50 €	88 588 €
	21	2 811	10 000 €	22,00 €	71 842 €
22	2 960	10 000 €	22,00 €	75 120 €	
Plateformage	30	2 000	/	16 €	32 000 €
	31	1 560	/	16 €	24 960 €
	32	6 000	/	16 €	96 000 €
	33	22 508	/	16 €	360 128 €

Délibération n° 68 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valident les prix de vente ci-dessus.

5.4. Délibération pour vente du lot n° 30 à la SAS Rusthul Bétons

La société « SAS Rusthul Bétons », représentée par Monsieur Jean-Etienne RUSTHUL, 7 Rue Volta à Champagnole, SIRET n°521 107 201 00043, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot désigné ci-dessous,

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle
Section ZI - parcelle n° 149 – Bande retrait n°30
Surface : 2 000 m²

L'estimation réalisée par France Domaines valide le prix à 22 € HT le m². Compte-tenu que ce lot sera rattaché et raccordé au lot limitrophe n°3 déjà propriété de la SAS Rusthul Bétons, aucun forfait de raccordement aux réseaux n'est appliqué.

Ainsi, le prix de vente du foncier est de 44 000,00 € HT, avec une TVA sur la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 52 000,00 € TTC.

Par ailleurs, ce lot n°30 est concerné par la vente du plateformage réalisé par la CFD dont le prix est fixé à 16 € HT le m², soit un prix de vente total du plateformage de 32 000,00 € HT, avec une TVA appliquée de 20%, soit un montant total de 38 400,00 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°30 signé le 7 octobre 2019 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 2 200 €.

Le prix d'achat global de ce lot s'élève à 76 000 € HT – 90 400 € TTC.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite.
Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Délibération n° 69 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valident la cession à la SAS Rusthul Béton aux conditions précitées et l'autorisent à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5.5. Délibération pour vente des lots n° 31/32/33 à la SCI des Amandiers

La société « SCI des Amandiers », représentée par Monsieur Frédéric LAITHIER, 22 Grande Rue à SAINTE COLOMBE, SIRET n°497 672 147 00012, a confirmé son intérêt pour l'acquisition des lots désignés ci-dessous,

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle
Section ZI - parcelle n° 151 – Bande retrait n°31
Surface : 2 273 m²

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle
Section ZI - parcelle n° 150 – Bande retrait n°32
Surface : 6 000 m²

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle
Section ZI - parcelle n° 152 – Bande retrait n°33
Surface : 26 249 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée. Elle valide le prix à 22 € HT le m². Compte-tenu que ces 3 lots sont vendus d'un seul tenant, seul un forfait de 10 000 € HT est appliqué sur le lot n°31.

Ainsi, le prix de vente du foncier pour les 3 lots est de 719 479,00 € HT, avec une TVA sur la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 849 229,52€ TTC.

Par ailleurs, les 3 lots sont concernés par la vente du plateformage réalisé par la CFD dont le prix est fixé à 16 € HT le m², soit un prix de vente total du plateformage de 481 088 € HT, avec une TVA appliquée de 20%, soit un montant total de 577 305,60 € TTC.

Les 2 contrats de réservation pour ces lots n°31, n°32, n°33, signés les 7 octobre 2019 et 25 mai 2020, ont été validés avec le versement des arrhes pour un montant total de 35 966 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite.
Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Le prix d'achat global de ce lot s'élève à 1 200 567 € HT – 1 426 535.10 € TTC.

Délibération n° 70 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valident la cession à la SCI des Amandiers aux conditions précitées et l'autorisent à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

5.6. Délibération pour remboursement des frais d'étude eaux pluviales à la SCI des Amandiers

En attente d'éléments plus précis, ce point est reporté au conseil communautaire du 25 août.

6) - MAISON DE SANTE

6.1. Assistance à Maitrise d'Ouvrage : délibération pour attribution du marché d'étude et sollicitation de l'aide départementale

Mr Philippe Alpy explique que le projet de Maison de Santé doit désormais entrer dans une phase opérationnelle préalable aux opérations de construction.

Afin de permettre le recrutement d'un architecte et d'un maître d'œuvre, il convient d'enclencher une étude d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la faisabilité détaillée et la rédaction du programme de travaux.

Un cahier des charges a été établi dans cet objectif. Dans ce cadre, la proposition du cabinet EBO Consult a été reçue, pour un montant de 29 760 € TTC

Comme d'ordinaire dans ce type de dossier, l'aide du Département du Doubs est sollicitée.

Délibération n° 71 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retiennent l'offre de EBO Consult et autorisent le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Mr Alpy salue le travail accompli jusqu'à présent par les professionnels de santé.

7) - CULTURE

7.1. Délibération pour signature convention de partenariat 2020 avec Musicart's

Mr le Président indique que la participation financière de 31 322 € a été inscrite au budget.

Délibération n° 72 : les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, acceptent les termes de la convention de partenariat 2020 avec Musicart's et autorisent le président à la signer.

8) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Agenda des prochaines réunions

BUREAU DES MAIRES – 18 h	CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 20 h
Mardi 18 août	Mardi 25 août à Bulle
Mardi 8 septembre (Pacte financier fiscal)	
Mardi 15 septembre	Mardi 29 septembre – lieu à définir selon contraintes sanitaires
Mardi 13 octobre	Mardi 27 octobre à Courvières
Mardi 10 novembre	Mardi 24 novembre à Frasne
Mardi 1 ^{er} décembre	Mardi 15 décembre à Vaux et Chantegrue

8.2. Mise en place des commissions

La liste des commissions est jointe au présent compte-rendu.

Elles seront composées de 2 élus communaux ou communautaires par commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Bonnevaux.

Le Président,
Christian VALLET

